



Salaires et contrats de travail non respectés

Par **gwennili**, le **03/03/2009** à **14:34**

mon employeur m'a fait deux contrats successifs, le dernier étant un contrat aidé. Je n'ai jamais eu de bulletin de salaire et mon salaire est payé avec des retards, et souvent moins que le salaire prévu (le smic), comme 500 euros pour le mois de février par exemple. Quels moyens pour pouvoir avoir les fiches de paie et s'assurer que mon salaire soit versé en entier et en temps voulu, que les heures supplémentaires soient payées, que les congés soient payés????
merci de me répondre, je suis désespéré et inquiet

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:41**

Bonjour,
Dans un premier temps, contactez l'URSSAF pour savoir si votre employeur vous a bien déclaré.
Dans un deuxième temps, envoyez lui un AR lui rappelant l'obligation d'établir une "fiche de paie" où apparaît le descriptif de ce pourquoi vous êtes rémunéré.
Si il ne le fait pas, contacter un avocat ou un défenseur syndical, qui vous aidera dans vos démarches face à cet employeur indélicat.